

Paris, le 25 janvier 2022

INVITATION PRESSE

Signature de l'accord sur la protection sociale complémentaire des agents publics de l'Etat

Point d'étape sur le pouvoir d'achat des agents publics

Après plusieurs mois de concertation avec les organisations syndicales, Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques annonce une mesure très attendue pour le pouvoir d'achat des agents publics, sur laquelle elle s'était engagée dès sa prise de fonction : le financement par les employeurs publics d'au moins 50% de la complémentaire santé des agents. Elle signera demain avec les organisations syndicales l'accord sur la protection sociale complémentaire dans la fonction publique de l'Etat.

Cette obligation s'appliquera progressivement dès 2024 pour l'Etat et, au plus tard en 2026, pour tous les employeurs publics. Elle concernera tous les agents sans distinction de statut.

La presse est conviée à l'occasion de la signature de cet accord historique. La ministre reviendra sur les conditions de sa mise en œuvre de cet accord et sur l'ensemble des mesures prises en faveur du pouvoir d'achat des agents publics qui prendront effet ce mois de janvier.

Mercredi 26 janvier 2022 à 9h30
au ministère de la Transformation et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle – 75007 Paris

9h40 : Tour images et prises de vue de la signature de l'accord

9h45 : Point presse de la ministre

L'événement est ouvert à la presse accréditée

Port du masque obligatoire

Merci de vous accréditer auprès du service de presse du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques à l'adresse suivante : presse.mtftp@transformation.gouv.fr

Contact presse :

Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques

presse.mtftp@transformation.gouv.fr

01 53 18 42 68